

Boîte à outils du Pacte Paris Action Climat Biodiversité

Guide Finance



Introduction

Depuis 2004, la Ville de Paris s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique, en débutant par l'évaluation des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Son engagement s'est renforcé au fil du temps, notamment à l'occasion de la COP21 en 2015, où l'Accord de Paris a été signé. En 2018, la Ville a adopté un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) visant à rendre la ville neutre en carbone et à 100% énergies renouvelables d'ici 2050, composé de 500 mesures dans divers domaines.

Afin d'atteindre ces objectifs, tous les acteurs du territoire parisien doivent se mobiliser : la Ville, les institutionnels, les entreprises et les citoyens. A Paris, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique du fait de leur fort impact environnemental, puisqu'elles émettent un tiers des émissions de GES du territoire.

La Charte Paris Action Climat (PAC), lancée en 2012, vise à mobiliser les entreprises et les institutions dans cette transition écologique. Elle a ensuite évolué vers le Pacte Paris Action Climat Biodiversité (PACB), élargissant notamment les engagements à la préservation de la biodiversité.

Ce dispositif comprend un Pacte d'engagement et un catalogue d'actions. En signant le pacte, le partenaire s'engage à agir aux côtés de la Ville de Paris à travers la mise en place de nouveaux projets parisiens concrets, de partager ces bonnes pratiques avec le réseau et accepter de revaloriser ces actions.

Afin d'assister les signataires dans la mise en œuvre de ces engagements, la Ville de Paris a introduit dans le dispositif Paris Action Climat Biodiversité une Boîte à outils. Cette Boîte à outils prend la forme de guides thématiques, auxquels sont associés des fiches action, telles que définies dans le catalogue d'actions, et qui sont déclinées en fiches exemple, décrivant des projets mis en œuvre sur le territoire parisien.

Cette Boîte à outils porte plusieurs objectifs :

- Proposer un état de l'art autour des thématiques, relatif à leur contexte local, les enjeux du territoire, le cadre réglementaire etc. ;
- Favoriser la répliquabilité des actions en proposant un catalogue de solutions concrètes, au travers d'exemples issus des signataires ;
- Guider et faciliter la mise en œuvre de ces projets en fournissant des informations opérationnelles aux signataires dès aujourd'hui ;
- Valoriser l'initiative PACB et l'engagement de ses signataires.





FINANCE

Sommaire

Guide thématique Finance

Fiche action 27 - Portefeuille d'investissement responsable

Exemple 27.1 - Orienter les financements vers des produits verts : le Green Weighting Factor

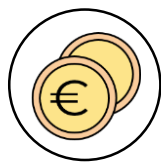
Exemple 27.2 - Décarboner ses portefeuilles d'investissements et financements

Fiche action 28 - Contribuer à des projets de transition écologique

Exemple 28.1 - Proposer des opportunités de placements plus responsables pour l'épargne salariale

Exemple 28.2 - Proposer des prêts travaux verts et un accompagnement pour les franciliens désirant améliorer la performance énergétique de leur logement





FINANCE



DÉFINITION



La finance verte englobe l'ensemble des **pratiques financières** (assurance, investissement, financement etc.) permettant **d'apporter des capitaux ou des garanties à des activités intégrant explicitement des objectifs de préservation de l'environnement.**

A l'inverse, la finance traditionnelle oriente l'épargne vers les projets les plus rentables sans tenir compte des externalités environnementales des activités soutenues.

Divers outils sont utilisés pour **intégrer des critères environnementaux** dans la sélection de projets/activités concernés par la finance verte, notamment :

- ▶ Les **obligations vertes**, qui sont des titres de dette dont les fonds empruntés servent à financer des projets à vocation écologique.
- ▶ Les **marchés carbone réglementaires** tels que l'EU ETS visent à attribuer des "droits à polluer" négociables, incitant ainsi les acteurs à réduire les émissions de gaz à effet de serre en obligeant ceux qui souhaitent polluer davantage à acheter des droits supplémentaires.
- ▶ Les **fonds labélisés** (Greenfin, Finansol, ISR etc.) offrent une possibilité aux épargnants et aux investisseurs de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une approche robuste d'investissement socialement responsable, produisant des résultats mesurables et concrets.

CONTEXTE PARISIEN

Paris est considérée comme une **place forte de la finance** car son tissu financier compte des **infrastructures financières solides** (plusieurs banques systémiques y ont leur siège social), un **quartier d'affaires majeur** - la Défense - pour le fonctionnement de l'économie européen (on y trouve la première bourse, Euronext) et une **attractivité globale en tant que centre économique et culturel**. De plus elle abrite le **siège de nombreuses institutions financières**

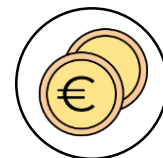
internationales, y compris la Banque de France.

Paris est ainsi le **premier centre économique et financier en France**. La région Ile-de-France, qui représente **5,3 % du PIB de l'Union Européenne** et comptabilise près d'**1,5 millions d'entreprises** (CCI Paris, 2023), dont **plus d'un tiers se concentrent dans la capitale**.





ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



La **diversité géographique des investisseurs**, qu'ils soient nationaux ou internationaux, combinée au **volume substantiel de la demande émanant de ces investisseurs**, évalué à **1,3 milliard d'euros** (Ville de Paris, 2019), témoigne de la confiance placée dans la **robustesse financière de Paris** et dans la **crédibilité des projets d'investissement** qu'elle supervise.

Par ailleurs, le **dérèglement climatique représente un défi majeur pour les grandes villes** en raison de leur vulnérabilité aux vagues de chaleur, aux pénuries d'eau, aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des pressions sur les infrastructures et la sécurité alimentaire.

Ainsi, afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique, et parce que sa puissance économique lui confère un fort pouvoir d'action, Paris doit **mobiliser un volume considérable d'investissements afin de financer la transition écologique, notamment sur son territoire.**

Ceci est d'autant plus vrai qu'**investir dans des moyens de lutter contre ou de s'adapter au dérèglement climatique est moins coûteux que d'en réparer les**

effets. Le coût de l'inaction est en effet évalué entre 5 et 20 % du PIB mondial, contre 1 % pour celui de l'action (Stern, 2006). Des analyses ultérieures ont évalué le coût de l'adaptation en France à environ 2,3 milliards d'euros par an (Institut de l'économie pour le climat, 2022). Parallèlement, les projections pour la France jusqu'en 2030 suggèrent des dommages totaux estimés à 5 milliards d'euros par an, auxquels s'ajoutent les coûts monétaires de l'impact sur la vie humaine, estimés à environ 20 milliards d'euros par an (France Stratégie, 2023). En ce qui concerne l'influence du changement climatique sur l'économie mondiale dans son ensemble, la diminution potentielle du PIB d'ici 2100 varierait entre 7 % et 23 % (Burke et al., 2015). Il demeure toutefois difficile d'estimer de manière précise les conséquences économiques à long terme de l'inaction.

Entreprendre la transformation d'une ville vers la neutralité carbone peut sembler représenter un défi financier considérable. En réalité, **l'objectif est de rediriger les capitaux existants vers les investissements indispensables à la transition énergétique et écologique des territoires.**



POLITIQUE DE LA VILLE

Afin de mobiliser les actifs privés, la ville s'appuie sur le développement d'outils financiers pour faciliter l'accès au financement de projets pour la transition écologique. Par le biais de **dispositifs de financement participatif**, la ville mobilise les Parisiens sur des projets contribuant à l'atteinte des objectifs du Plan Climat. En ce qui concerne les investisseurs et les entreprises, d'autres dispositifs financiers ont été mis en place, comme le **Paris Fonds Vert et la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.**

Paris Fonds Vert est un **fonds d'investissement territorial**, qui a été créé afin de permettre aux investisseurs de **soutenir le développement de PME innovantes dans le secteur de la transition énergétique et écologique.**

Récemment, la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, société coopérative d'intérêt collectif, a été créée afin de **faire le lien entre les porteurs de projets de transition écologique locaux, bas-carbone et en circuits-courts, et les entreprises.**

A terme, la Ville de Paris a l'ambition de faire de Paris la **place internationale de la finance verte** (Plan Climat Paris 2050).

Enfin, dans une démarche d'exemplarité, la Ville de Paris a internalisé le coût économique de ses émissions de gaz à effet de serre, l'engageant à **décarboner ses investissements et à pousser les projets de transformation du territoire.**





COMMENT AGIR ?

Pour intégrer des pratiques financières plus durables et respectueuses de l'environnement les entreprises peuvent **évaluer les risques et opportunités liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leur portefeuille d'investissements**. Cela implique une analyse approfondie des impacts potentiels de leurs activités financières sur l'environnement et de la manière dont elles peuvent contribuer positivement à des objectifs durables.

Les **critères ESG doivent être intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement** de l'entreprise, afin de **cesser tout investissement ou détention de titres d'entreprises ayant des activités dommageables** à la biodiversité et/ou impliquées dans le secteur des énergies fossiles.

Enfin, les entreprises peuvent **réorienter leurs investissements vers des projets et des actifs durables**. Cela peut inclure le financement de projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, ou d'autres initiatives ayant des avantages environnementaux et sociaux. Elles peuvent pour cela mobiliser plusieurs **dispositifs financiers, comme les obligations vertes, la Coopérative Carbone Paris Métropole, les fonds labélisés ISR etc.**

POURQUOI AGIR ?

L'engagement des entreprises dans la finance verte contribue à répondre aux **attentes croissantes en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises**. Les consommateurs, les investisseurs et les parties prenantes sont de plus en plus sensibles aux impacts environnementaux, et les entreprises qui intègrent des pratiques durables renforcent leur image et leur réputation.

Par ailleurs, les entreprises sont exposées à des risques liés aux changements climatiques, à la réglementation environnementale et aux évolutions des attentes des consommateurs. Investir dans des projets durables permet de **réduire ces risques, en anticipant les réglementations futures et en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement**.

De plus, les entreprises engagées dans des initiatives de finance verte ont souvent un **accès privilégié aux marchés financiers**. Les investisseurs, notamment les fonds d'investissement socialement responsables, sont de plus en plus intéressés par les entreprises alignées sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La finance verte **encourage l'innovation en stimulant le développement de technologies et de pratiques plus durables**. Les entreprises qui intègrent ces solutions dans leurs opérations **peuvent améliorer leur efficacité opérationnelle et renforcer leur compétitivité à long terme**.



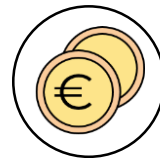
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation européenne : [Directives CSRD et CSDDD](#), [Règlement SFDR](#), [Taxonomie verte](#)

Réglementation nationale : [Article 29 de la Loi énergie-climat \(LEC\)](#) et [décret d'application pour le reporting extra-financier](#)

Programmes locaux : [Projet du nouveau Plan Climat de Paris 2024-2030](#) et le [dossier Agir pour le Climat](#), [Paris Fonds Vert](#), [Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris](#)

LISTE DES FICHES ACTION



27.

Evaluer, réduire l'intensité carbone et biodiversité de son portefeuille d'investissement.

▶ *Fiches exemple 27.1 et 27.2*

28.

En complément d'actions d'évitement et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, Contribuer à des projets de transition écologique sur le territoire parisien.

▶ *Fiche exemple 28.1 et 28.2*





DÉFINITION

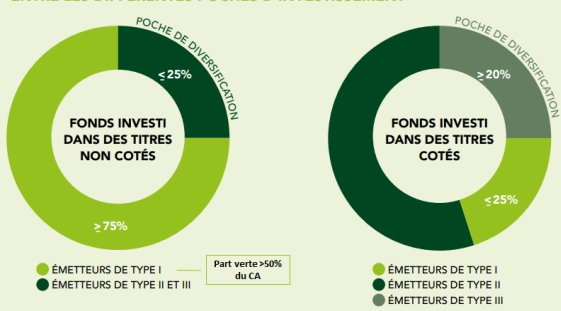
La réduction de l'intensité carbone d'un portefeuille d'investissements consiste à **réduire l'empreinte carbone par montant investi** (ex. tCO₂e/M€) sur un sous-ensemble (ex. un OPCVM) ou l'ensemble des titres financiers détenus par un acteur. En termes de biodiversité, cela peut passer par la réduction d'un indicateur quantitatif (ex. le Global Biodiversity Score de la CDC), ou l'intégration de critères qualitatifs à la sélection des titres financiers.

Plusieurs **cadres internationaux existent** pour intégrer des critères « carbone » à sa construction de portefeuille, comme le SBTi-FI qui détaille plusieurs méthodes d'alignement aux accords de Paris, ou la démarche ACT de l'ADEME, qui propose d'une méthodologie d'évaluation « carbone » des activités économiques par secteur. D'autre part, **certains labels récompensent les démarches d'investissements responsables**, comme les labels ISR, Finansol ou Greenfin en France, et Towards Sustainability, LuxFlag ou encore NordicSwan à l'échelle européenne. L'ensemble de ces cadres et labels impliquent de suivre un certain nombre d'indicateurs financiers comme les émissions de carbone par unité monétaire de valeur d'entreprise (tCO₂e/million euros EVIC) ou encore la Climate Value at Risk (CVaR).

Les catégories d'émetteurs I, II et III sont définies en fonction du poids des éco-activités dans leur chiffre d'affaires :

- émetteurs de type I : entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités ;
- émetteurs de type II : entreprises réalisant de 10 % à 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités ;
- émetteurs de type III : entreprises réalisant de 0 à 10 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

SEUILS D'ALLOCATION DES PORTEFEUILLES ENTRE LES DIFFÉRENTES POCHE D'INVESTISSEMENT



Seuils d'allocation des portefeuilles entre les différentes poches d'investissement, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (2019)

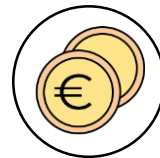


ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Paris, en tant que centre financier majeur, exerce une **influence significative à l'échelle mondiale grâce à l'ampleur de ses investissements**. Cette position implique une responsabilité accrue envers l'environnement, nécessitant une gestion financière axée sur des critères de responsabilité et d'exemplarité environnementale. Ceci passe par l'évaluation et la réduction de l'intensité carbone et de l'impact sur la biodiversité du portefeuille d'investissement.

Cette analyse permet non seulement de **minimiser les risques liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité**, mais aussi de **tirer profit des opportunités économiques émergentes** dans le domaine de la finance verte. En effet, ceci permet aux entreprises de contribuer aux objectifs de durabilité, de se conformer à la réglementation ou encore de renforcer leur réputation auprès des parties-prenantes.





EXEMPLES DE PROJETS

▼ Mesurer les émissions de GES de son portefeuille d'investissements ▼	▼ S'engager dans une trajectoire de décarbonation de son portefeuille ▼	▼ Se faire labelliser Greenfin – France Finance verte
Mesurer l'impact biodiversité de son portefeuille d'investissement	Influencer l'allocation interne des fonds par des notations internes	

RESSOURCES

- ▶ [Guide Pédagogique de la Finance Durable](#) - Groupama Asset Management (Edition 2022)
- ▶ [Les cahiers du réveil, La finance verte](#) - Collectif Pour un Réveil écologique
- ▶ [Le Global Biodiversity Score pour les institutions financières](#) - CDC Biodiversité (club B4B, GBS, base de données BIA-GBS)
- ▶ [Biodiversité : impacts, dépendances et risques pour une institution financière](#) - CDC Biodiversité
- ▶ Labels : [ISR](#), [Greenfin](#), [Finansol](#)
- ▶ [Climate Value-at-Risk : powering better investment decisions for a better world](#) (MSCI, 2020)
- ▶ Volet carbone : [La Science base target initiative \(SBTI\)](#), [Les démarches Assessing low Carbon Transition \(ACT\) de l'ADEME](#), [Communauté net zero initiative](#), etc.
- ▶ Volet biodiversité : la [Taskforce on Nature-related Financial Disclosures \(TNFD\)](#), le recours à des cabinets de conseil, le [rapport de Shareaction sur les politiques biodiversité](#)

AIDES

- ▶ [Diag Décarbon'Action par la BPI](#)



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation nationale et européenne : [Article 29 de la loi énergie climat](#), [Taxonomie européenne](#), [Corporate Sustainability Reporting Directive \(CSRD\)](#), [Sustainable Finance Disclosures Regulation \(SFDR\)](#)

LISTE DES FICHES EXEMPLE



27.

Evaluer, réduire l'intensité carbone et biodiversité de son portefeuille d'investissement.

	Nom de la structure	N° de la fiche	Coûts	Difficulté	Bénéfices environnementaux
► Orienter les financements vers des produits verts : le Green Weighting Factor	Natixis	27.1	€€	+++	⊕⊕⊕

► Arbitrage :

Coûts

- € Coûts inférieurs ou égaux à 5 000 €
- €€ Coûts compris entre 5 000 € exclus et 50 000 € inclus
- €€€ Coûts supérieurs à 50 000 €

Difficulté

- +
 - ++
 - +++
- Les 3 niveaux de difficulté sont définis selon la note moyenne obtenue dans la partie « Difficultés ».
- La note est inférieure ou égale à 1
 - La note est comprise entre 1 exclus et 2 inclus
 - La note est strictement supérieure à 2.

Bénéfices environnementaux

Les bénéfices **environnementaux** sont pris en compte en fonction de critères multiples, notamment en fonction du nombre et de la diversité des bénéfices, voire des co-bénéfices, ainsi que par comparaison avec les exemples d'une même action.



27.1

Orienter les financements vers des produits verts : le Green Weighting Factor



L'ENTREPRISE

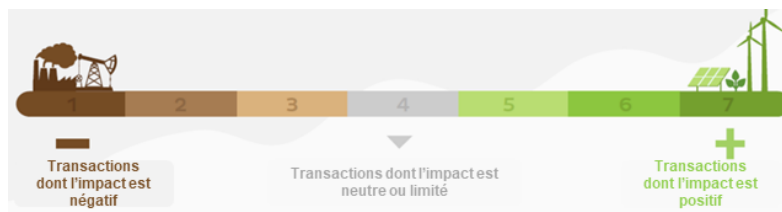


- ▶ **Nom** : Natixis
- ▶ **Secteur d'activité** : Banque, Assurance
- ▶ **Taille** : 7 000 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Natixis a mis au point un outil interne qui vise à orienter les financements vers des projets et des entreprises plus respectueux du climat et de l'environnement. Il s'agit du Green Weighting Factor. Cet outil influence les exigences de fonds propres nécessaires en interne pour les financements. Concrètement, un projet noté neutre ne verra pas son exigence de fonds propres influencé. Cependant, un projet noté "marron", c'est-à-dire particulièrement nocif pour l'environnement, verra son exigence de fonds propres augmenter. Au contraire, un projet noté "vert" verra son exigence de fonds propres diminuer.



Cet outil permet donc, à fonds propres constants, d'orienter les financements dans des produits plus respectueux de l'environnement. Pour le client, les conditions de financement ne sont pas impactées mais il est possible que le projet ne soit pas financé, faute de fonds propres suffisants, ou que le cahier des charges de ce projet soit modifié pour influencer positivement la notation. En effet, en incluant des aspects environnementaux et sociétaux, la classification du projet pourra être revue.

- ▶ **Localisation** : Paris 13^{ème}
- ▶ **Date** : 2019
- ▶ **Délai de réalisation** : > 1 an
- ▶ **Projet interne ou externe** : Interne



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Rédaction d'une grille de notation en bonus/malus des fonds propres et son application auprès des investisseurs afin de rediriger les fonds vers des projets plus verts.

Etablir la grille de bonus/malus impactant les fonds propres sur les aspects environnementaux et sociétaux

Former les investisseurs à cette grille afin qu'ils puissent comprendre l'impact de ce facteur sur l'allocation de leurs fonds propres ; et qu'ils puissent encourager l'adoption de clauses complémentaires pour verdir le projet (ex : restauration du milieu après une intervention, etc.).

Faire évoluer la grille des bonus/malus conformément aux objectifs de verdissement des portefeuilles





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Réduction de l'empreinte carbone des financements accordés par la banque.
- ▶ **Économiques** : Investissement dans des projets soutenables, résilients, moins soumis à l'inflation actuelle et future des énergies fossiles.
- ▶ **Sociaux** : Maximisation des impacts sociaux positifs des portefeuilles d'investissement.



COÛTS

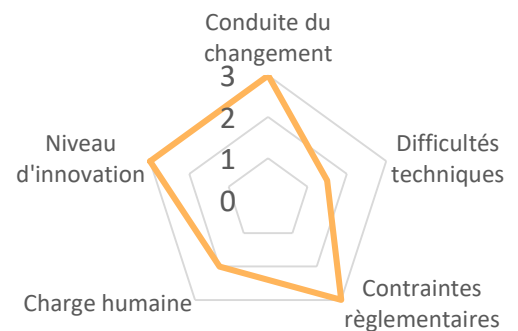
- ▶ **Coûts d'investissement** : Temps d'élaboration de la grille, de formation et d'accompagnement des chargés d'affaires à ce changement.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Temps d'actualisation de la grille.
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coûts sociaux** : Conduite du changement nécessaire.



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Changement de paradigme pour ne pas se focaliser exclusivement sur la rentabilité. Il s'agit ici d'un outil complémentaire qui ne remplace pas cette exigence, mais pousse davantage à la diversification.
- ▶ **Difficultés techniques** : Création d'une grille opérationnelle, avec un système de notation applicable, objectif et suffisamment ambitieux, tout en prenant en considération les contraintes existantes.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Cette mesure ne doit pas aller à l'encontre des exigences de fonds propres de l'entreprise. Elle a comme objectif d'anticiper les futures évolutions réglementaires.
- ▶ **Charge humaine** : La charge la plus importante a lieu dans la phase d'élaboration du projet et de la grille mais il est nécessaire que cette grille soit actualisée régulièrement pour qu'elle soit une aide à l'atteinte des objectifs de verdissement.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Le Green Weighting factor est le premier outil impactant les fonds propres pour les décisions de financement.

Difficulté estimée : ★★☆☆



« Notre Green Weighting Factor nous permet d'accompagner encore plus efficacement nos clients dans l'atteinte de leurs objectifs de croissance durable, et il prolonge les réflexions engagées par la Commission européenne sur le green supporting factor. Il a vocation à mesurer que notre bilan se déforme progressivement dans un sens favorable à la lutte contre le changement climatique. »

Natixis



Pour en savoir plus :

[Article de presse, BPCE](#)

[Le Green Weighting factor de Natixis, Observatoire de la finance durable](#)

[Présentation du Green Weighting factor, Observatoire de la finance durable x Natixis](#)

parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :

Voir Biodiversité (Action 13), Finance (Action 28)

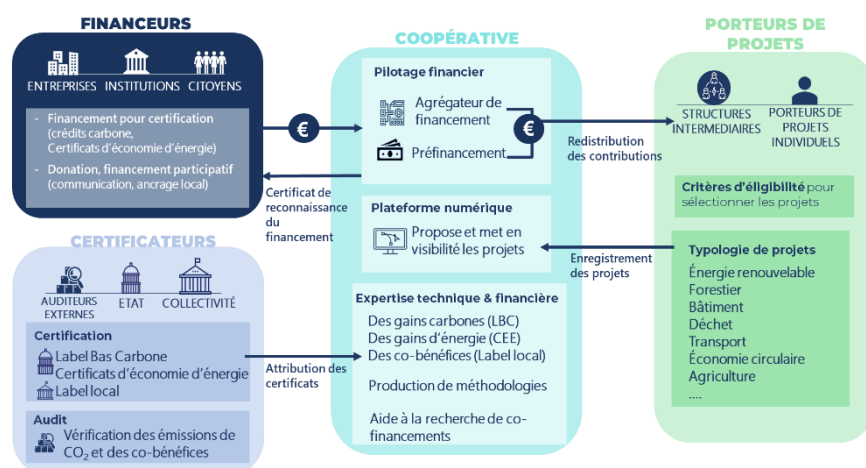


DÉFINITION

La réduction de l'empreinte carbone peut s'opérer de trois façons. La première est **d'éviter les émissions en produisant moins**, ou se tournant vers d'autres technologies ou matières moins émissives. La seconde est de **réduire, en produisant la même chose mais de façon optimisée** (consommer moins de matières, moins d'énergie, limiter le fret, etc.). Enfin, si la réduction et l'évitement ne sont pas possible, il est alors possible de **compenser ses émissions**. Cette pratique a vocation à être utilisée en complément des autres actions, dans un second temps, et est encadrée, par exemple la Coopérative Carbone parisienne, qui défend une compensation rigoureuse et responsable. Les institutions financières peuvent suivre ces principes en finançant des projets permettant l'évitement d'émissions (projet d'économie circulaire par exemple), de réduction des émissions (rénovation énergétique par exemple) ou de séquestration (végétalisation par exemple).

Les institutions françaises s'engagent de plus en plus pour promouvoir la transition à l'échelle locale, notamment grâce au Label Bas Carbone national. Toutefois il peut être compliqué d'identifier les porteurs de projets engagés en besoin de financement, notamment car ce label est encore récent.

C'est pourquoi la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, société coopérative d'intérêt collectif, s'est créée. Elle fait le lien entre les porteurs de projets de transition écologique locaux, bas-carbone et en circuits-courts, et les entreprises. Cette initiative permet donc une identification mutuelle simplifiée.



Fonctionnement de la coopérative carbone Paris et Métropole du Grand Paris – Ville de Paris (2022)

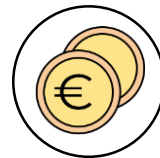


ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Paris dispose de contraintes territoriales propre : la densité de population, la densité du bâti, le bâti historique conséquent (immeubles haussmanniens, toits classés etc.), la présence d'un réseau de transport en communs dense, la dépendance énergétique et agricole forte d'autres départements, etc.

Réussir la transition écologique revient donc à **identifier les initiatives sur-mesure** répondant aux enjeux spécifiques mais aussi à les dupliquer si nécessaire. La naissance d'initiatives et leur changement d'échelle nécessitent des besoins en financement importants.





EXEMPLES DE PROJETS



Agir avec la Coopérative Paris Métropole en devenant sociétaire, proposant des projets ou finançant des projets



Créer des fonds spécifiques aux projets environnementaux et sociaux vertueux en Ile-de-France



Mener des campagnes d'appel à projet pour identifier les porteurs de projets du territoire

RESSOURCES

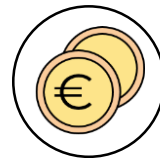
- ▶ [La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ [La SEM Axe-Seine énergies renouvelables \(SEM ASER\) pour financer et investir dans les ENR](#)
- ▶ [L'Institut de la finance durable \(anciennement Finance for tomorrow\)](#)
- ▶ [Guide compensation de l'ADEME](#)
- ▶ [Paris Fonds Verts \(fonds d'investissement créé en 2018\)](#)



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Programmes locaux : [Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris](#)

LISTE DES FICHES EXEMPLE



28.

En complément d'actions d'évitement et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, Contribuer à des projets de transition écologique sur le territoire parisien.

	Nom de la structure	N° de la fiche	Coûts	Difficulté	Bénéfices environnementaux
<p>► Proposer des opportunités de placements plus responsables pour l'épargne salariale</p>	AFD	28.2	€€	+++	☼☼☼
<p>► Proposer des prêts travaux verts et un accompagnement pour les franciliens désirant améliorer la performance énergétique de leur logement</p>	Crédit Agricole Ile-de-France	28.3	€€	++	☼☼☼

► Arbitrage :

Coûts

- € Coûts inférieurs ou égaux à 5 000 €
- €€ Coûts compris entre 5 000 € exclus et 50 000 € inclus
- €€€ Coûts supérieurs à 50 000 €

Difficulté

- Les 3 niveaux de difficulté sont définis selon la note moyenne obtenue dans la partie « Difficultés ».
- + La note est inférieure ou égale à 1
- ++ La note est comprise entre 1 exclus et 2 inclus
- +++ La note est strictement supérieure à 2.

Bénéfices environnementaux

Les bénéfices **environnementaux** sont pris en compte en fonction de critères multiples, notamment en fonction du nombre et de la diversité des bénéfices, voire des co-bénéfices, ainsi que par comparaison avec les exemples d'une même action.



28.1

Proposer des opportunités de placements plus responsables pour l'épargne salariale



L'ENTREPRISE



- ▶ **Nom** : Agence française de développement (AFD)
- ▶ **Secteur d'activité** : Secteur public - Activités des services financiers
- ▶ **Taille** : 3 000 collaborateurs



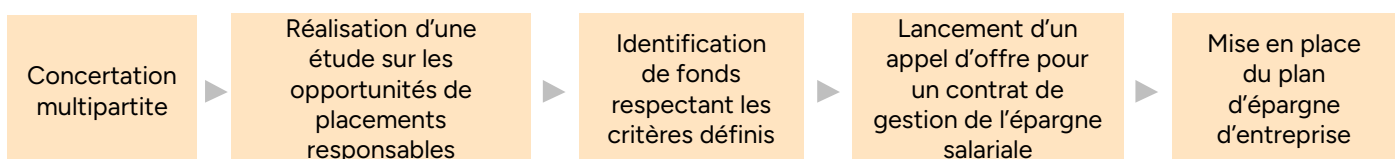
LE PROJET

- ▶ **Description** : L'Agence française de développement (AFD) a réalisé courant 2023 une étude sur les options et les opportunités de placements responsables pour l'épargne salariale. Suite à une concertation entre le comité social et économique (CSE) et sa commission environnement, le département des ressources humaines, la responsabilité sociétale du Groupe et deux collectifs de collaborateurs dédiés au climat, il a été décidé de réaliser une étude sur les options et les opportunités de placements responsables pour l'épargne salariale. Cette étude a été réalisée, après mise en concurrence, par un cabinet de conseil spécialiste de l'investissement responsable. Elle a permis de préciser la nature des fonds que nous souhaitons proposer dans le plan d'épargne entreprise, de mieux comprendre la nature des fonds disponibles sur le marché, d'avoir une évaluation indépendante de l'offre souscrite par l'AFD auprès de son gestionnaire d'épargne d'entreprise, et d'établir un cahier des charges renouvelé pour un futur gestionnaire. Suite à cette étude, trois fonds supplémentaires respectant ces critères ont déjà été ajoutés aux options de placements proposés aux collaborateurs. L'aboutissement de cette démarche se matérialisera par le lancement d'un appel d'offre pour un nouveau contrat de gestion de l'épargne salariale de l'AFD et par la mise en place d'un plan d'épargne entreprise dans lequel tous les fonds proposés respecteront les critères environnementaux et sociaux définis par l'AFD.
- ▶ **Localisation** : Paris 12^{ème}
- ▶ **Date** : Toujours en cours
- ▶ **Délai de réalisation** : 2 ans
- ▶ **Projet interne ou externe** : Interne



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : Définition de fonds respectant des critères environnementaux et sociaux pour le plan d'épargne d'entreprise des salariés après concertation multipartite et accompagnement par un cabinet spécialisé en investissement responsable.





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : Les fonds des salariés seront utilisés pour des projets respectueux de l'environnement et de la société.
- ▶ **Economiques** : Non communiqués
- ▶ **Sociaux** : Satisfaction des collaborateurs, renforcement du sentiment d'appartenance.



COÛTS

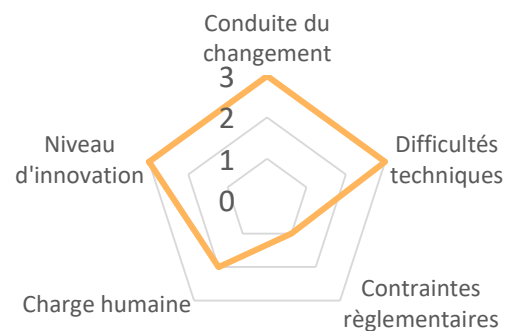
- ▶ **Coûts d'investissement** : La réalisation de l'étude auprès d'un cabinet externe a coûté 30 000€ HT.
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Non communiqués
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coût sociaux** : Aucun



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Le sujet étant assez technique et le marché de la finance durable connaissant une évolution rapide, une attention particulière a été portée à la pédagogie et à l'explicitation des enjeux pour accompagner l'ensemble des parties prenantes internes vers le changement. Il est par ailleurs noté que le sujet de l'impact environnemental et social de l'épargne peine à intéresser l'ensemble des salariés de l'AFD, alors que l'objectif final recherché fait la quasi-unanimité.
- ▶ **Difficultés techniques** : L'analyse des différents fonds proposés, de leurs spécificités, des différents labels présents sur le marché et des contraintes des gestionnaires d'actifs demande une forte expertise.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : Il s'agit des contraintes classiques pour la gestion de tout plan d'épargne entreprise.
- ▶ **Charge humaine** : Un groupe de travail avec les principales parties prenantes internes a été mis en place (le CSE et sa commission environnement, le département des ressources humaines, la responsabilité sociale du Groupe et deux collectifs de collaborateurs). Il a bénéficié de l'expertise technique précieuse de collaborateurs bénévoles spécialistes de la finance durable.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Une démarche aussi poussée est assez nouvelle, ce qui a été confirmé par les différents cabinets de conseils et prestataires questionnés à ce sujet.
- ▶ **Exemples de prestataires** : Le cabinet de conseil Moonshot

Difficulté estimée : ★★ ★



Pour en savoir plus :

[Plan d'épargne entreprise \(PEE\) | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



parisactionclimatbiodiversite@paris.fr

Pour aller plus loin :

Voir Biodiversité (Actions 9, 12 et 13), Adaptation (Action 15), Finance (Action 27)

28.2

Proposer des prêts travaux verts et un accompagnement pour les franciliens désirant améliorer la performance énergétique de leur logement



L'ENTREPRISE

- ▶ **Nom** : Crédit Agricole Île-de-France
- ▶ **Secteur d'activité** : Banque, Assurance
- ▶ **Taille** : 3 900 collaborateurs



LE PROJET

- ▶ **Description** : Le Crédit Agricole d'Île-de-France et ViaVoice ont réalisé une étude qui montre que 84 % des franciliens estiment que la transition énergétique est un enjeu prioritaire. 53 % des franciliens interrogés souhaitent être accompagnés dans cette transition énergétique, que ce soit par conviction écologique ou par préoccupation financière. Pour répondre à ce besoin, le CADIF a lancé en octobre 2022 une offre "Prêt Travaux Verts" pour accompagner les franciliens dans leurs rénovations. Les clients propriétaires et locataires (avec l'accord du propriétaire) sont éligibles s'ils entreprennent des travaux de rénovation de leur logement : changement du système de chauffage et de production d'eau chaude, isolation des parois opaques (planchers, murs, toiture) et des parois vitrées (fenêtres, portes fenêtres). En complément de l'offre de prêt, le CADIF propose des services complémentaires :
 - un autodiagnostic rapide du logement via l'espace clients,
 - un audit énergétique du logement pour identifier les travaux à réaliser en partenariat avec la startup Ithaque,
 - le calcul du montant des aides gouvernementales et gestion de la partie administrative pour les percevoir ainsi que la validation des devis des artisans pour vérifier l'adéquation avec l'audit.
- ▶ **Localisation** : Paris et Île-de-France
- ▶ **Date** : 2022
- ▶ **Délai de réalisation** : Toujours en cours
- ▶ **Projet interne ou externe** : Externe



CONCEPTION

- ▶ **Principe général** : L'offre de prêt Travaux verts est construite en fonction des besoins des clients, préalablement identifiés.

Etude du besoin clients

Construction du produit financier

Commercialisation





BÉNÉFICES

- ▶ **Environnementaux** : A Paris, les émissions liées aux bâtiments constituent un des principaux postes d'émissions de GES. La rénovation énergétique contribue à diminuer l'empreinte carbone du territoire et répond à l'enjeu de modernisation du bâti.
- ▶ **Économiques** : Proposer ce type de produit financier permet à l'entreprise de gagner des parts de marché et aux clients de générer des économies d'énergie.
- ▶ **Sociaux** : La hausse des prix de l'énergie augmente la précarité énergétique des ménages. La rénovation énergétique dispose d'un ROI court et réduit la vulnérabilité des ménages à la volatilité des prix des énergies.



COÛTS

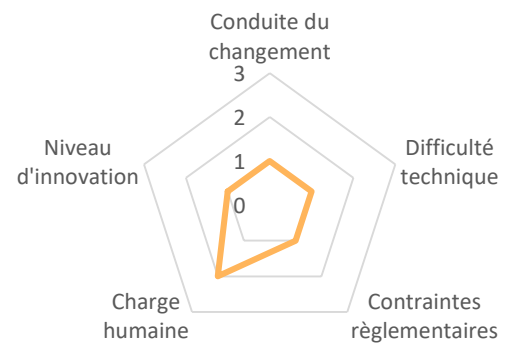
- ▶ **Coûts d'investissement** : Non communiqués
- ▶ **Coûts d'exploitation** : Non communiqués
- ▶ **Coûts environnementaux** : Aucun
- ▶ **Coûts sociaux** : Tout crédit expose à un risque pour l'emprunteur.



DIFFICULTÉS

- ▶ **Conduite du changement** : Le développement de cette offre n'a pas fait l'objet de résistance, au contraire, puisque beaucoup de bâtiments vont faire l'objet de rénovation énergétique dans les prochaines années.
- ▶ **Difficultés techniques** : Cette initiative ne fait pas l'objet de difficultés techniques spécifiques, si ce n'est pour construire la méthodologie nécessaire à la création de l'offre.
- ▶ **Contraintes réglementaires** : A travers la Loi Climat et Résilience et les Diagnostics de Performance Energétique (DPE), la réglementation encourage la rénovation énergétique des bâtiments.
- ▶ **Charge humaine** : La charge humaine est nécessaire afin de de construire l'offre autour d'un besoin précis et de communiquer sur cette offre.
- ▶ **Niveau d'innovation** : Le prêt est accompagné de services complémentaires pour répondre de manière optimale au besoin clients.

Difficulté estimée : ★★☆☆



Ce Prêt Travaux Verts s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement de nos clients dans leur transition énergétique déjà initiée avec le Prêt Immo Durable il y a quelques mois.

Guy POYEN, Directeur Marketing et Digital Clients au Crédit Agricole d'Ile-de-France



Exemples d'autres entreprises ayant mis cet exemple en place :

BNP Paribas ; Crédit Agricole ; Sofinco ; Macif ; HSBC ; CIC ; La Banque Postale



Pour aller plus loin :

[Le Crédit Agricole d'Ile-de-France et ViaVoice publient une étude sur les franciliens et la transition énergétique, Prêt vert travaux](#)

Pour aller plus loin :

Voir Energie (Actions 4 et 5), Finance (Action 27)

